

**DELIBERATION N°2022-104/CCOG-PAOG
relative à la modification de la tarification des prestations et services de l'atelier du
Pôle Agroalimentaire de l'Ouest Guyanais (PAOG)**

L'An Deux Mille vingt-deux, le vendredi vingt-huit septembre, à onze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni dans le cadre des dispositions de l'Article 2121-17 alinéa 2 du CGCT, à la salle des Délibérations de la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente

Conseillers en exercice = 44

Présents	10
Absents	34
Procurations	06
Votants	16

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le vendredi 23 septembre 2022.

Publiée le : 6-10-2022

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - M. SOEWA Marciano - M. TOPO Lama

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

-Mme ADELAAR Esseline donnée procuration à Mme LO-A-TJON Josette
-M. YA Toucha a donné procuration à Mme Sophie CHARLES
-M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène
-M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle
-Mme BARTEBIN Barbara a donné procuration à Mme AFOEDINI Linda

ABSENTS EXCUSES :

Mme ADELAAR Esseline - M. AGOUSSA Migill - Mme BARTEBIN Barbara - M. BENTH Albéric - M. YA Tchoua

ABSENTS :

M. ADAM Lénacik - M. ADOÏSSI Achille - Mme AGEILAS Sylviana - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - M. BOISROND Ferdinand - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia - M. DEIE Jules - M. DOLLOUE Winston - M. EDWIN Moïse - M. FATI Gérard - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme SANTE Adèle - M. SELLIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. THOMAS Franck - M. VALIES Patrick - Mme VOORTHUIZEN Sharon

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Mme Linda AFOEDINI, est désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) accepte.

DELIBERATION N°2022-104/CCOG-PAOG
relative à la modification de la tarification des prestations et services de l'atelier du
Pôle Agroalimentaire de l'Ouest Guyanais (PAOG)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-1412-1, L2221-1, L2221-3 à L2221-7, L2221-9, L2221 à L2221-14, L2333-1, R2221-1 à R2221-14, R2221-16 à R2221-17, R2221-63 à R2221-94 ;

Vu les Articles 32, 33 et 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L654-1, L654-4 à L654-7, L654-9 à L654-11, L654-21 à L654-22, L654-25, L654-27 ;

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération n°73/2015 datée du 16 décembre 2015 portant sur la « création de la régie dotée de l'autonomie financière du Pôle AgroAlimentaire de l'Ouest Guyanais – création, statuts et règlement intérieur » ;

Vu la délibération n°31/2016 datée du 7 avril 2016 portant sur la « régie dotée de l'autonomie financière du Pôle AgroAlimentaire de l'Ouest Guyanais – modification des statuts de la régie » ;

Vu la délibération n°2019-97/CCOP-PAOG datée du 27 septembre 2019 portant sur « la nouvelle tarification pour les prestations et services de l'atelier de transformation végétale » ;

Vu les statuts de la Régie dotée de l'autonomie financière du Pôle Agroalimentaire de l'Ouest Guyanais ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 28 juin 2022 concernant la modification et la tarification des prestations et services de l'atelier du Pôle Agroalimentaire de l'Ouest Guyanais (PAOG) ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer l'exploitation et la gestion du Pôle AgroAlimentaire de l'Ouest Guyanais ;

CONSIDERANT la tarification actuelle à l'atelier de transformation végétale ;

CONSIDERANT la nécessité de soutenir le secteur agricole et la filière d'agro-transformation ;

CONSIDERANT qu'il appartient notamment au Conseil Communautaire de valider, après avis du Conseil d'Exploitation, le règlement intérieur.

CONSIDERANT le besoin d'une adaptation des tarifs pour correspondre aux usages de l'atelier de transformation végétale.

Madame la Présidente expose :

1. Proposition d'une augmentation de la tarification pour la location des salles avec un ajustement en fonction du nombre de personnes utilisatrices et proposition de modification de la définition des catégories d'utilisateurs et des conditions d'accès.

Usager	Caractéristiques et condition d'accès des usagers	Prix à l'heure
1	Porteur de projet ou entreprise domiciliée sur le territoire de la CCOG, dans la limite de 2 personnes, en phase de définition de produits, procédés, technologie ou en phase de production	10 €
2	Porteur de projet ou entreprise domiciliée sur le territoire de la CCOG, entre de 3 et 6 personnes, en phase de définition de produits, procédés, technologie ou en phase de production	11 €
3	Porteur de projet ou entreprise non domiciliée sur le territoire de la CCOG, dans la limite de 2 personnes, en phase de définition de produits, procédés, technologie ou en phase de production	20 €
4	Porteur de projet ou entreprise non domiciliée sur le territoire de la CCOG, entre 3 et 6 personnes, en phase de définition de produits, procédés, technologie ou en phase de production	22 €
5	Association, coopérative, syndicat, comité d'entreprise, groupement ou organisme de formation domiciliés sur le territoire de la CCOG	44 €
6	Association, coopérative, syndicat, comité d'entreprise, groupement ou organisme de formation non domiciliés sur le territoire de la CCOG	55 €

2. Tarification pour la mise à disposition des espaces de stockage

Prestation	Prix
Espace de stockage dans 1 box	15€/mois
Stockage en chambre froide positive (5 caisses maximum)	10€/mois
Stockage en chambre froide négative (5 caisses maximum)	10€/mois

Les 3 premiers mois de stockage en chambre froide positive et négative sont offerts.

3. Tarification pour l'utilisation de l'étuve

Prestation	Prix
Utilisation de l'étuve pour une plage horaire de 12h	8€
Utilisation de l'étuve pour une plage horaire de 24h	14€

4. Nouvelle tarification pour les formations et les accompagnements

Prestation	Prix
Préparation d'une formation de 1 à 2 jours	120€
Préparation d'une formation de 3 à 5 jours	240€
Préparation d'une formation de 6 à 10 jours	360€
Mise à disposition d'un agent du PAOG pour 1 heure de formation ou d'accompagnement Pour les usagers 1, 2, 3 et 4	50€
Mise à disposition d'un agent du PAOG pour 1 heure de formation ou d'accompagnement Pour les usagers 5 et 6	85€

5. Nouvelle tarification pour les matières premières et contenants utilisés en formation pratique

Prestation	Prix
Matières premières pour une session de 3 heures pour 10 personnes max	50€
Matières premières pour une session de 3 heures pour 15 personnes max	70€
Matières premières pour une session de 3 heures pour 20 personnes max	90€
Package formation (contenants, étiquettes, supports...) pour 10 personnes max pour 1 demi-journée	20€
Package formation (contenants, étiquettes, supports...) pour 15 personnes max pour 1 demi-journée	25€
Package formation (contenants, étiquettes, supports...) pour 20 personnes max pour 1 demi-journée	30€

Si l'utilisateur souhaite fournir lui-même les contenants ou la matière première, cela est possible. Cependant la liste des achats lui sera fourni par le responsable de l'atelier afin d'assurer le bon déroulement des formations pratiques.

Ces prestations ne seront pas facturées pour les formations théoriques.

6. Tarification pour les pénalités

Motif	Prix
Annulation ou report d'une journée de formation à moins d'une semaine de la date de la formation* (sauf annulation pour cas de force majeure)	100€
Manquement constaté au nettoyage pour un transformateur	60€
Dépassement des horaires d'ouverture au public	25€ / heure

*Si une formation est annulée et reprogrammée dans les 3 jours précédents ou suivants la date initiale de la formation, la pénalité ne sera pas appliquée.

7. Modification tarifaire exceptionnelle

Suite à une demande d'un usager, la Présidente de la CCOG a le droit d'appliquer des modifications tarifaires jusqu'à -20% pour la location des salles et la mise à disposition des agents du PAOG.

La Présidente explique et propose la nouvelle tarification pour les prestations et services de l'atelier de transformation végétale du PAOG.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la nouvelle tarification des prestations et services de l'atelier du Pôle Agroalimentaire de l'Ouest Guyanais (PAOG).
- D'autoriser la présidente à engager les démarches et signer tout document se rapportant à la présente décision.

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Ouï les explications de la présidente,

APPROUVE la nouvelle tarification des prestations et services de l'atelier du Pôle Agroalimentaire de l'Ouest Guyanais (PAOG).

AUTORISE la présidente à engager les démarches et signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTE => Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

 **LA PRÉSIDENTE**
Sophie CHARLES
Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

De : envol@interieur.gouv.fr
A : [Mireille LO-A-TJON](#)
Objet : Un utilisateur Marie-Chantal TURI AF (marie-chantal.turiaf@guyane.pref.gouv.fr) a téléchargé des fichiers en partage
Date : jeudi 6 octobre 2022 07:17:47
Pièces jointes : [mail_logo.png](#)



Bonjour Mireille LO-A-TJON,

Marie-Chantal TURI AF a téléchargé le(s) fichier(s) que vous lui avez mis en partage via LinShare :

- DELIB N°2022-104-PAOG.pdf

LinShare - Logiciel libre de partage de fichiers sécurisé
Vous utilisez la version libre et gratuite de **LinShare**TM, développée par Linagora © 2009-2014. Contribuez à la R&D du produit en souscrivant à une offre entreprise.